

# Le fléau de la maltraitance passive

**ENQUÊTE.** Une procédure judiciaire a été ouverte par le parquet de Pontoise pour des actes de maltraitance passive commis dans une maison de retraite du Val-d'Oise. Des faits de plus en plus courants.

Le procureur de la République de Pontoise vient d'ouvrir une enquête préliminaire sur d'éventuels faits de maltraitance commis à la maison de retraite de Zengor, à Corneille-en-Parisis (Val-d'Oise). L'enquête a été confiée à la gendarmerie d'Argenteuil (lire page 11). Cette affaire fait suite à de nombreuses autres histoires du même type.

Officiellement, seuls 5 % des maisons de retraite françaises feraient l'objet de signalement pour des maltraitances « actives ». Mais de nombreux professionnels du secteur s'accordent à expliquer que 70 % des maisons de retraite seraient maltraitantes. Certes, il s'agit alors d'une « maltraitance passive », c'est-à-dire non intentionnelle.

## Les mesures de lutte contre ce fléau n'ont eu que peu d'impact

Le constat est valable aussi bien pour les « unités de vie », des petites structures mal surveillées que l'Etat souhaite mettre aux normes, que pour certains Ehpad, les établissements pour personnes dépendantes qui ont signé une convention avec l'Etat et les collectivités locales.

Il y a deux ans, des mesures avaient été prises pour lutter contre ce fléau de la maltraitance mais aujourd'hui, les témoignages de professionnels que nous avons recueillis attestent que les choses ont peu changé.

La maltraitance insidieuse, celle du quotidien, de ces actes bénins qui ont des conséquences graves ou de ces négligences qui s'accumulent, est toujours là.

Pour certains, elle ne peut être combattue qu'avec plus de moyens. « Mais ils se réduisent, dénonce Pascal Champvert, président de



La maltraitance « passive », celle du quotidien, de ces actes bénins qui ont des conséquences graves ou de ces négligences qui s'accumulent, toucherait, selon les professionnels du secteur, 70 % des maisons de retraite.

(PHOTOGRAPHIE LE RÉPUBLICAIN LORRAIN) / FRÉDÉRIC LECOQ

l'AD-PA, un syndicat de directeurs de maison de retraite. On nous dit que les enveloppes sont plus élevées, mais ce qu'on ne dit pas, c'est que c'est en comptant la création de places sup-

plémentaires. En clair, les « ratios » entre personnels et résidents sont toujours insuffisants.

Et dénoncer les maltraitances reste taboues. « Il existe une vraie chape de

plomb sur ces questions », accuse Christophe Fernandez, le président de l'Afpap, l'Association française de protection et d'assistance aux personnes âgées. « Un seul cas de mal-

traitance est un cas de trop, conclut Nora Béra, la secrétaire d'Etat aux Aînés. Il y a effectivement des situations inacceptables au XXI<sup>e</sup> siècle. »

NICOLAS JACQUARD

## « Notre société fait peu de cas des personnes âgées »

**PASCAL CHAMPVERT** • président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées

Souvent peu médiatisés, les dossiers de maltraitance passive demeurent très nombreux et la réponse judiciaire souvent marginale.

### Les chiffres

Hors les signalements effectués au numéro unique 39.77 il y a peu de chiffres officiels sur la maltraitance des aînés — 30 660 appels ont été recensés depuis 2008 parce service, mais sans que les suites données ne soient détaillées. Beaucoup d'acteurs du secteur s'accordent sur le chiffre de 3 à 5 % d'établissements au sein desquels les personnes âgées — soit près de 30 000 personnes — seraient potentiellement victimes de sévices, de la privation de nourriture aux coups et blessures. Plus globalement, une mauvaise prise en charge donnant lieu à de la maltraitance dite passive, c'est-à-dire non voulue, concernerait 70 % des maisons de retraite. Un chiffre évoqué à la fois par Joëlle Le Gall, présidente de la Fédération nationale des associations de personnes âgées en établissements (Fnapea), et par Pascal Champvert, président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA).

### Le manque de moyens

En 2005, la Cour des comptes a montré que les besoins financiers pour le secteur n'étaient couverts qu'à 50 %. En clair : « Là où l'on devrait passer une demi-heure avec un résident, on ne passe qu'un quart d'heure », reconnaît Pascal Champvert. Peu ou mal formés, les membres du personnel peuvent ainsi se retrouver dépassés, avec des directions qui ne jouent pas toujours leur rôle de garde-fou. « Il y a un problème de formation, raconte cette infirmière parisienne. Les équipes travaillent parfois tellement mal qu'un bon professionnel recruté ne s'adapte pas, et inversement... »

### Le rôle des familles

« Notre société fait peu de cas des personnes âgées », déplore Pascal Champvert. « Soit les familles ont peur de représailles, soit elles craignent de se retrouver avec "leurs vieux sur les bras" », déplore M<sup>e</sup> Christine Maze, avocate spécialisée dans les dossiers de maltraitance. « Et parfois, elles ne veulent pas voir. Si l'y a une visite tous les mois, ça ne permet pas de se faire une idée de la

situation, analyse Christophe Fernandez, président de l'Afpap (Association française de protection et d'assistance aux personnes âgées). Les Ddass sont perçues comme un partenaire, et non comme un organisme de contrôle par les maisons de retraite. »

### La réponse judiciaire

Pour les familles ou le personnel, dénoncer des actes de maltraitance relève du parcours du combattant. « Quant aux parquets, ces procédures ne sont pas pour eux prioritaires », relève Christophe Fernandez. Autant d'éléments qui n'incitent pas les familles à se porter parties civiles, ce que ne peuvent pas faire les associations, contrairement à un domaine comme la lutte contre le racisme. « Les vieux maltraités ne sont souvent pas à même de se défendre », rappelle M<sup>e</sup> Maze. Dans un dossier récent d'actes de barbarie à Bordeaux, seules deux familles sur soixante-dix sont allées jusqu'au procès. « Bien souvent, elles sont soulagées par le décès d'un proche dépendant et préfèrent se tourner vers l'avenir », souligne Christophe Fernandez.

N.J.

## Les terribles témoignages du personnel

Si les familles constatent parfois elles-mêmes la maltraitance, les membres du personnel employés en maison de retraite sont souvent les premiers à la reconnaître au quotidien. « Je travaille dans un établissement en Provence, explique ainsi une aide-soignante. L'après-midi, nous ne sommes que deux pour satisfaire les demandes de quarante-deux résidents. » « Quant aux repas aux résidents comme à des animaux, renchérit une jeune fille. Jamais de toute ma vie j'aurais pensé qu'on puisse traiter d'autres humains comme ça ! » A l'orée des années 1990, Michelle Ritz a travaillé quatre ans comme infirmière dans une structure en Lorraine. « Rien n'a changé depuis », peste-t-elle. Ces derniers mois, elle s'est trouvée confrontée à un établissement des Hauts-de-Seine. « Là-bas, j'ai tout vu, dit-elle, les plats systématiquement froids, les personnes dépendantes couchées à 16 heures pour que le personnel ait la paix, et qui développent alors plein d'escarres. » Il

y a aussi « ce petit vieux qui mange la purée avec les mains, et qu'on couche sans le laver, de la purée sèche au bout des doigts », ou cette malade d'Alzheimer qui « confond sa tranche d'alzheimer qui « confond sa tranche d'alzheimer qui « confond sa tranche d'alzheimer, fermés en début d'année, assure ainsi « qu'au moins cinq personnes sont décédées du fait d'une mauvaise prise en charge ». Alexandra\* évoque par exemple « ce patient qui, un soir, s'est mis à cracher des glaires. J'ai prévenu l'infirmière. On m'a dit : c'est une bronchite chronique. Le lendemain, il était mort. » Elle raconte aussi que « des piqûres d'anticoagulants ont été effectués par la directrice, sans aucune compétence médicale. Elle avait une impunité totale. »

\* Le prénom a été changé

N.J.